

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

HN

EAN :

Ref.:

Compteur n°:

Index :

V. ref.:

N. ref.:

RAPPORT N° : 571-000837/06

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : rue du Foulon 33/0.
7700 Coninnes

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI : 0890 652 377

Date du contrôle : 31-8-11. Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : opportuniste

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 3+400 V TN Protection raccordement : 40 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 70 mm² Inter.gén. : type 40 A/10, 3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 10 ; RA : 2 Ohm; RI tot 70 MOhm

Facteurs d'influences externes :

DESCRIPTION : Voir schémas unifilaire et de situation

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : NEANT.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

ville :

responsable du distributeur

date :

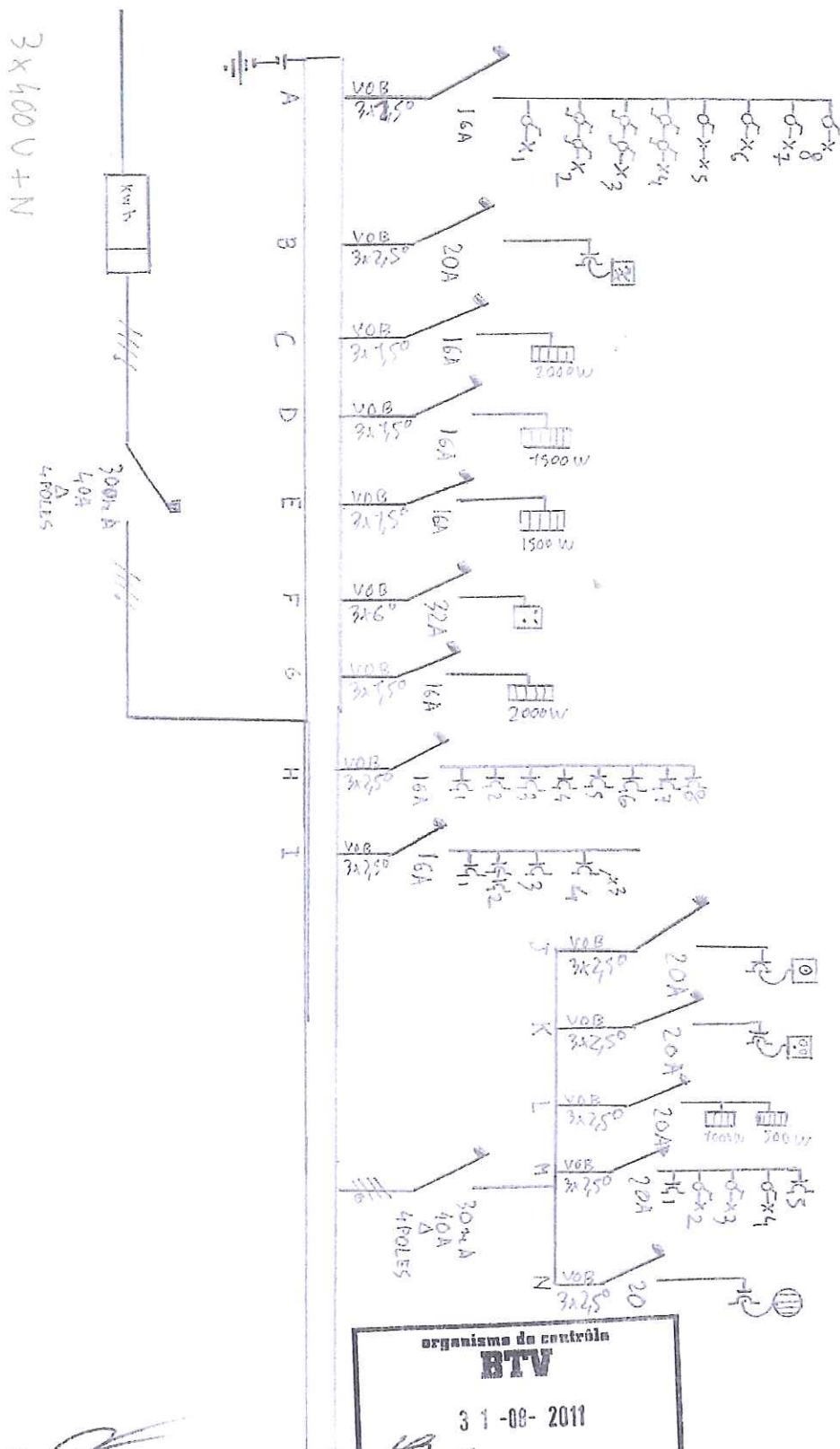
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 27-8-2036 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

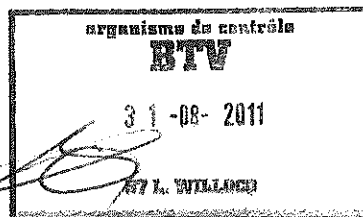
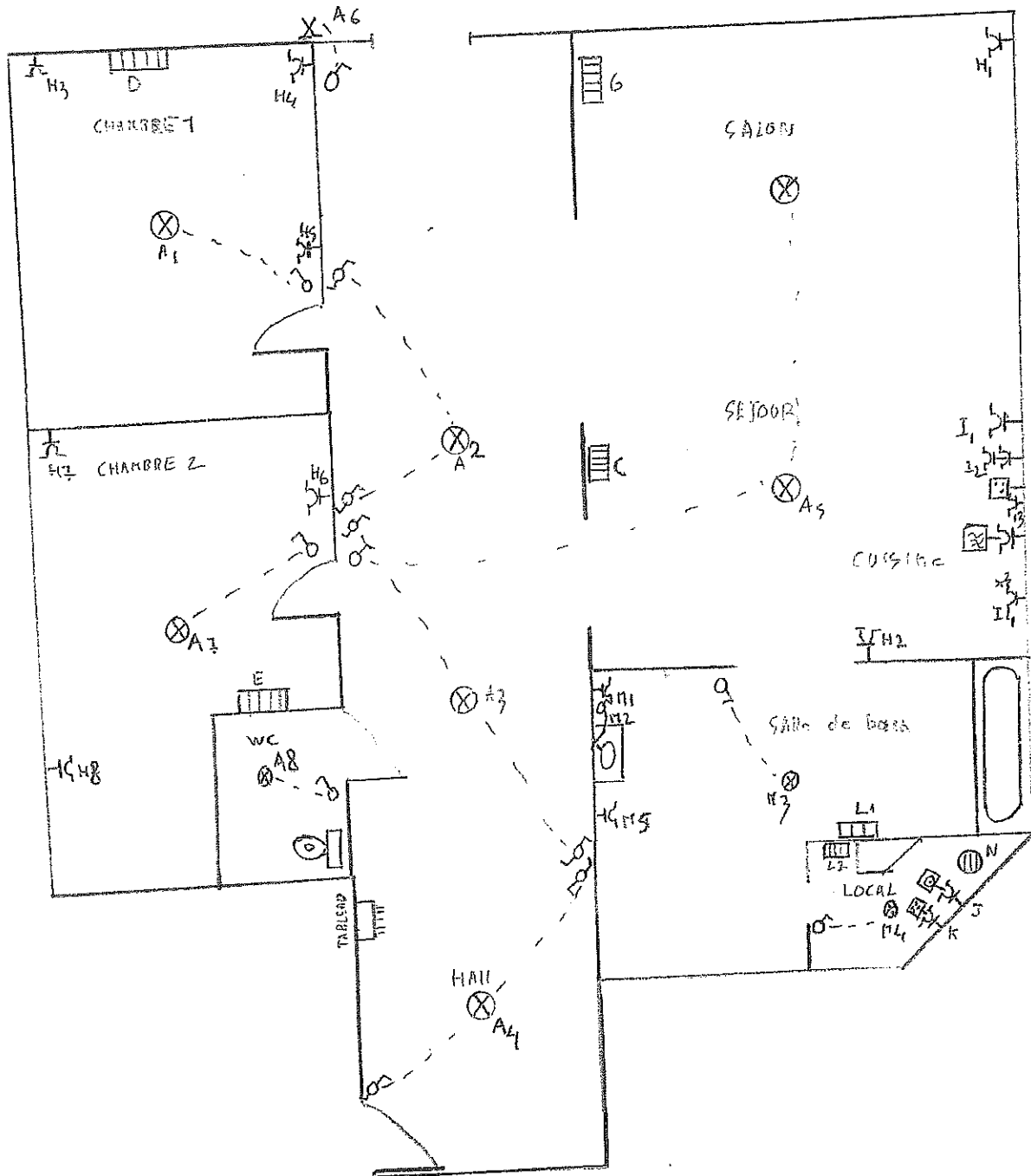


Damman Christophe SPRL
TVA : BE 890 452 377
Signature :
Date :

organisme de contrôle :

le propriétaire :
lieu : 33 rue du faubourg
7780 Comines
signature :

JARDIN



Damman Christophe SPRL
TVA : BE 890 452 377
Signature :
Date :

organisme de contrôle :

le propriétaire :
lieu : 33 rue du faubourg
7780 Comines :
signature :